

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRASSE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Jean-Claude DECOUT, Claudine LAFOREST, Camille DUDOGNON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRASSE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Bernard DUMONT (a donné procuration à Gérard BEAUBIER), Alain FAUCHER (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Alain GONZALES (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-080 : SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES – ELECTION DES REPRESENTANTS

Vu le Code Général des Impôts

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu les statuts du Syndicat Mixte Monts et Barrages

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat mixte Monts et Barrages est composé de trois intercommunalités dont la Communauté de communes de Noblat et est administré par un comité syndical de 34 délégués élus dont 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Titulaires : Josiane ROUCHUT, Catherine CELESTIN, Sébastien MOREAU, Sylvie ALAMARGOT, Pierre LANGLADE, Sylvette CHADELAUD, Xavier NOUHAUD, Jean-Pierre NEXON, Bernard DUMONT, Michelle MONDIT, Alain DARBON, Sylvie AYMARD.

Suppléants : Philippe DUTHEIL, Philippe POMMIER, Jean-Pierre MAUSSET, Philippe LAMARGOT, Marie-Claude MACHEMIE, Arlette DEMAR, Maryse BANSARD, Alexandre MAZIN, Bernard POUSSIN, Anthony SMITH, Bernard ROUILHAC, Franck LETOUX.

La proposition de Monsieur le Président de procéder à une élection à main levée est acceptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
33 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Elit les membres suivants pour siéger au Syndicat Mixte Monts et Barrages :

Titulaires : Josiane ROUCHUT, Catherine CELESTIN, Sébastien MOREAU, Sylvie ALAMARGOT, Pierre LANGLADE, Sylvette CHADELAUD, Xavier NOUHAUD, Jean-Pierre NEXON, Bernard DUMONT, Michelle MONDIT, Alain DARBON, Sylvie AYMARD.

Suppléants: Philippe DUTHEIL, Philippe POMMIER, Jean-Pierre MAUSSET, Philippe LAMARGOT, Marie-Claude MACHEMIE, Arlette DEMAR, Maryse BANSARD, Alexandre MAZIN, Bernard POUSSIN, Anthony SMITH, Bernard ROUILHAC, Franck LETOUX.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

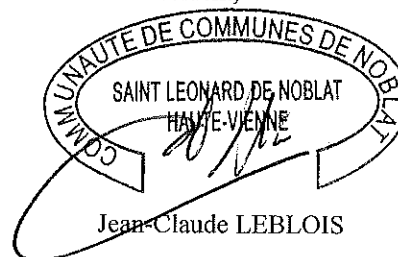
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES - ELECTION DES REPRESENTANTS

Date de transmission de l'acte : 30/04/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2014

Numéro de l'acte : 2014-080 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140429-2014-080-DE

Date de décision : 29/04/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

